

Commune de SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUSET



TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Numéro d'ordre	Appellation - Adressage	Origine (Point de départ)	Fin (Point d'arrivée)	Longueur	Date de classement	Observations
3	de Carlucet à Salignac - Route des Vieux Bourgs	RD 60	Carlucet / Le Sol	1807	10/05/1966	Voie communautaire.
5	du Poujol à St Geniès - Route de la Chironde	RD 60	Limite St Geniès (VC 201)	1261		Voie communautaire.
8	de St-Crépin à la Bôle - Route de l'Enéa	RD 56	Limite Proissans (VC 102)	1900		Voie communautaire. Parcelles déjà regularisées à acquérir et à faire rentrer dans le Domaine Public par délibération puis auprès des services du cadastre : section AP n°390, section Al n°25, 276 & 277.
201	de St-Crépin à Carlucet - Route des Vieux Bourgs	RD 56	Carlucet (VC 3)	3235		Voie communautaire.
101	de Bonnefon - Impasse de Bonnefon & Impasse de la Combe du Merle	RD 60	Bonnefon	900	1997	Voie communautaire en partie. Régularisation emprise cadastrale à l'intersection de la voie communale et du chemin rural, sur la parcelle n°148 à prévoir.
102	Eyrissou	RD 60	Eyrissou	590		Suppression lors du recensement voirie selon la loi 3DS de 2025 : Fusion des VC 102, 309 et 401 et création des VC 500 et 501.
103	La Pervoisie, Haute Serre, Ancienne Gare - Route des trois Ponts + Route du Plantou + Impasse de la Pervoisie + Impasse d'Estival + Impasse de la Sablière	RD 60 Ancienne Gare	Limite Proissans + Fin Impasse de la Pervoisie + Fin Impasse d'Estival + Fin Impasse de la Sablière	3550		Modifications lors du recensement voirie selon la loi 3DS de 2025 : Extension de la voie communale n°103 jusqu'à fin Impasse de la Pervoisie et fin Impasse d'Estival et ajout de l'Impasse de la Sablière. Mise à jour de la longueur réelle. Parcours de La Flow Vélo de la limite Proissans jusqu'à la RD 60.
104	De la Valade - Impasse de la Valade	RD 60	Fin Impasse de la Valade goudronnée	503		
105	Claud de Beth - Route du Claud de Beth	RD 60	RD 56	534		Voie communautaire. Régularisation emprise cadastrale à prévoir (largeur de la voie en générale et virage sur les parcelles n°1 & 3)
106	Les Gunies	RD 56	Les Gunies	491		Suppression lors du recensement voirie selon la loi 3DS de 2025 : Fusion des VC 106 et 310 et création de la VC 503.

Numéro d'ordre	Appellation - Adressage	Origine (Point de départ)	Fin (Point d'arrivée)	Longueur	Date de classement	Observations
107	de Bertal - Impasse de Bertal	VC 8	Bertal	427		
109	De Combas	RD 56	VC 8	1570		Suppression lors du recensement voirie selon la loi 3DS de 2025 : Fusion des VC 109 et 302 et création de la VC 504.
110	de Pesquier - Allée du Pêcheur + Impasse de la Combe Rousselle	VC 8	Fin Allée du Pêcheur + Fin Impasse de Combe Rousselle goudronnée	442		<p>Modifications lors du recensement voirie selon la loi 3DS de 2025 : Ajout de l'Impasse de Combe Rousselle jusqu'à fin goudron. Mise à jour de la longueur réelle.</p> <p>Parcelles déjà régularisées à acquérir et à faire rentrer dans le Domaine Public par délibération puis auprès des services du cadastre : section Al n°285, 242 & 212.</p> <p><i>Régularisation virage sur la parcelle n°22 à prévoir.</i></p>
111	de Cassagne - Impasse d'En Cassagne	VC 8	Fin Impasse d'En Cassagne goudronnée	250		
112	de la Bôle	VC 8	La Bôle	350		Suppression lors du recensement voirie selon la loi 3DS de 2025 : concerne des parcelles privatives n'appartenant pas à la Commune de SAINT-CREPIN-ET-CARLUSET
113	Des Granges - Chemin des Granges	VC 201	VC 307	610		<p>Modifications lors du recensement voirie selon la loi 3DS de 2025 : Extension jusqu'à VC 307 comprenant l'ensemble du Chemin des Granges. Mise à jour de la longueur réelle.</p> <p><i>Régularisation emprise cadastrale à prévoir (largeur de la voie en générale, une régularisation d'une partie de la voie depuis la VC 201 est en cours de traitement)</i></p>
114	Des Roumevies - Route des Roumevies + Impasse des Lauzes + Impasse des Grésots + Impasse de Valeille	RD 60	Fin Route des Roumevies + Fin Impasse des Lauzes + Fin Impasse des Grésots goudronnée + Fin Impasse de Valeille goudronnée	2410		<p>Modifications lors du recensement voirie selon la loi 3DS de 2025 : Ajout de l'Impasse des Lauzes et de l'Impasse des Grésots jusqu'à fin goudron. Mise à jour de la longueur réelle.</p> <p><i>Régularisation changement d'assiette de la VC 114 au niveau de Valeille à prévoir.</i></p>
115	du Breuil - Route des Fleurs	Départ Route des Fleurs côté RD 60	Fin Route des Fleurs	785		
116	des Vergades - Route des Vergades + Chemin de la Mouline	VC 201	VC 117	511		Modifications lors du recensement voirie selon la loi 3DS de 2025 : Ajout du Chemin de la Mouline. Mise à jour de la longueur réelle.

Numéro d'ordre	Appellation - Adressage	Origine (Point de départ)	Fin (Point d'arrivée)	Longueur	Date de classement	Observations
117	de la VC 3 à marcès - Route des Coteaux	VC 3	Limite Sainte-Nathalène	3815		Modifications lors du recensement voirie selon la loi 3DS de 2025 : Extension jusqu'à limite de Sainte-Nathalène. Mise à jour de la longueur réelle. <i>Régularisation emprise cadastrale à prévoir (largeur de la voie en générale au niveau de Les Vergades et Le Garisou)</i>
118	de la Bouyerie - Route du Ruisseau	VC 117	La Bouyerie - Limite VC 303	673		
301	la Brousse - Route de la Brousse	VC 103	RD 60	866	2008	
302	Combas	VG 109	VG 8	320		Suppression lors du recensement voirie selon la loi 3DS de 2025 : Fusion des VC 109 et 302 et création de la VC 504.
303	La Bouyerie - Route du Ruisseau	VC 201	La Bouyerie - Limite VC 118	638		
304	le Pech Monteil - Route du Pech Monteil	RD 56	Limite Proissans	670		Parcelles n°139 et 140 au début de la VC 304 avec intersection de la RD 56 à diviser pour acquérir la partie de la voirie existante. <i>Régularisation emprise cadastrale à prévoir (largeur de la voie en générale + intersection avec RD 56 régularisation des parcelles privatives qui supportent la voirie)</i>
305	les Cipières - Impasse des Ateliers	RD 56	Chemin rural (dernière maison)	203		<i>Régularisation emprise cadastrale à prévoir (largeur de la voie en générale)</i>
306	les Bois Vieux - Impasse du Bois Vieux	VC 103	le Bois Vieux	264		
307	les Fissandies - Impasse de la Pinière	RD 60 Mairie	Chemin rural (dernière maison)	395		<i>Régularisation emprise cadastrale à prévoir (largeur de la voie en générale)</i>
308	la Valade	VC 104 Impasse de la Valade	Camping Le Pigeonnier / Club 24	126		
309	Eyrisseu (suite)	VG 102	Héliport et ferme	486		Suppression lors du recensement voirie selon la loi 3DS de 2025 : Fusion des VC 102, 309 et 401 et création des VC 500 et 501.
310	Les Gunies	RD 56	dernière maison	320		Suppression lors du recensement voirie selon la loi 3DS de 2025 : Fusion des VC 106 et 310 et création de la VC 503.

Numéro d'ordre	Appellation - Adressage	Origine (Point de départ)	Fin (Point d'arrivée)	Longueur	Date de classement	Observations
311	les Garrigottes - Route des Garrigottes	VC 114	RD 60	641		
401	Eyrissou ancienne DR 60E	RD 60	VC 102	330		Suppression lors du recensement voirie selon la loi 3DS de 2025 : Fusion des VC 102, 309 et 401 et création des VC 500 et 501.
500	Impasse d'Eyrissou	RD 60	Dernier bâtiment ferme de Eyrissou	1041	2025/2026 recensement voirie selon la loi 3DS	Fusion des VC 102, 309 et 401 et création des VC 500 et 501. Parcours de La Flow Vélo jusqu'à la VC 502.
501	Chemin de l'Héliclub	VC 500	Héliclub	393		Fusion des VC 102, 309 et 401 et création des VC 500 et 501.
502	Chemin de l'Habit	VC 500	Limite St Geniès	997		<i>Régularisation emprise cadastrale sur les 400 premiers mètres depuis la VC 500 à prévoir.</i> Parcours de La Flow Vélo jusqu'à la limite de ST Geniès.
503	Les Gunies - Chemin des Gunies	RD 56 Nord	RD 56 Sud	666		Fusion des VC 106 et 310 et création de la VC 503.
504	Combas - Route de l'est	RD 56	VC 8	610		Fusion des VC 109 et 302 et création de la VC 504. Parcelles déjà régularisées à acquérir et à faire rentrer dans le Domaine Public par délibération puis auprès des services du cadastre : section AP n°515 & 518. <i>Régularisation d'ensemble de l'emprise cadastrale à prévoir.</i>
505	Carlucet - Impasse des Enfeus	VC 201	Fin Impasse des Enfeus	150		
506	Impasse de Haute Serre	VC 103	Fin Impasse de Haute Serre	495		<i>Parcelle n°103 au début de la VC 506 avec intersection de la VC 103 à diviser pour acquérir la partie de la voirie existante + Régularisation d'ensemble de l'emprise cadastrale à prévoir.</i>
507	Route de Nieuvelle + Route des Noyers	RD 56 Nord	RD 56 Sud + VC 504	781		
508	Impasse des Matroux	VC 8	Fin Impasse des Matroux goudronnée	148		<i>Parcelle déjà régularisée à acquérir et à faire rentrer dans le Domaine Public par délibération puis auprès des services du cadastre : section AP n°390</i>
509	Impasse de Bajon	VC 8	Fin Impasse de Bajon goudronnée	163		Parcelle déjà régularisée à acquérir et à faire rentrer dans le Domaine Public par délibération puis auprès des services du cadastre : section AO n°232. <i>Régularisation d'ensemble de l'emprise cadastrale à prévoir.</i>
510	Route de Langlade	VC 8	Limite Proissans	659		

Numéro d'ordre	Appellation - Adressage	Origine (Point de départ)	Fin (Point d'arrivée)	Longueur	Date de classement	Observations
511	Impasse du Figuier	RD 56	Fin Impasse du Figuier	118		
512	Route de Plumont	RD 60	Limite St Geniès	537		
513	Route du Bois de Gilet + Route des Ardoisiers	RD 60	Fin Route des Ardoisiers Limite St Geniès	289		
514	Chemin du Mascolet	VC 115	VC 3	709		
515	Impasse des Buis	VC 504	Fin Impasse des Buis goudronnée	300		
516	Impasse des Sagnes	RD 60	Fin Impasse des Sagnes goudronnée	61		

TOTAL	39990
-------	-------